OCOM M321.01 – DÉCRIRE LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DE DISPOSITIFS DE LEVAGE

1. **Rendement.** Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit décrire les mesures de sécurité relatives à l'utilisation des dispositifs de levage, y compris :

   a. les pratiques sécuritaires,

   b. l'équipement de sécurité personnel,

   c. les zones de danger.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Discuter des mesures de sécurité et de l'équipement de sécurité nécessaires pour l'utilisation des dispositifs de levage, y compris : a. les pratiques sécuritaires, y compris : 1. la conduite personnelle, 2. l'habillement, 3. l'utilisation de l'équipement de gréement; b. l'équipement de sécurité personnel, y compris : 1. le casque de protection, 2. les bottes de cadet distribuées, 3. le couteau avec cordon.	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 4-5, 4-7, 4-11, 4-12) C1-131 (ch. 6, p. 9)
PE2	Décrire les zones de danger de la bigue à deux montants, de la bigue et du mât de levage, y compris : a. où elles se situent, b. le moment où elles sont devenues effectives.	Exposé interactif	10 min	C1-131 (ch. 6, p. 4)

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Total :	

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

30 min

6. **Justification.** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin de présenter les mesures de sécurité relatives à l'utilisation des dispositifs de levage.

7. **Documents de référence**

   a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

   b. C1-13igue navale du Canada. (2008). *NLP 101 Flotilla and Provincial Seamanship Competition Manual*. Toronto, Ontario, Ligue navale du Canada.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Le document de cours portant sur les zones de sécurité.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, annexe B, appendice 5 (COREN de l'OREN 321).

11. **Remarques.** Cet OCOM doit être enseigné avant l'OCOM M321.02 (Gréer une bigue à deux montants).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.